



Ce vendredi 15 novembre 2024, M. Bruno Retailleau ministre de l'Intérieur a souhaité rencontrer les organisations syndicales lors de son déplacement à la préfecture de la Moselle. Notre syndicat national accompagné de la section départementale de la préfecture de Metz a ainsi pu échanger avec le Ministre.

M. le ministre a fait des annonces dans le cadre des rencontres de l'Administration Territoriale de l'Etat (ATE).

Il a tenu à rappeler que le Ministère de l'Intérieur est le ministère de la sécurité mais aussi celui de la proximité avec son maillage de l'administration territoriale de l'Etat.

En effet, les préfectures, les sous-préfectures, SGCD, DDI sont l'armature de l'État dans les territoires. Il rappelle que la maille départementale est un échelon primordial proche des citoyens, donc des usagers. L'échelon régional est important cependant les départements sont notre histoire, ils sont le point nodal.

L'ATE a subi trop de réformes RGPP, REATE, PPNG, SGCD.... Les agents ont fait preuve d'une grande adaptation, de disponibilité et sont toujours présents lors des grandes épreuves que traverse notre pays : attentats, gilets jaunes, crises migratoires, la COVID, les crises climatiques, les grands événements....

Les points d'action :

- Réinvestir les accueils, repenser les espaces pour les usagers et les agents.
- Mise en œuvre d'outils fonctionnels plus performants en simplifiant les démarches administratives.
- Allègement des procédures administratives, utiliser l'intelligence artificielle pour soulager les agents, fonctionner en mode projet.
- Donner plus de latitude aux services de l'ATE et partager les bonnes pratiques issues du terrain en supprimant les mauvaises.
- Donner des suites aux remontées des services déconcentrés, l'administration centrale doit absolument répondre.
- Augmentation de 101 ETPT au niveau départemental, 1200 vacataires pour les CERT et les services des Étrangers.
- Stabiliser l'ATE, stopper les réformes de fonctionnement.
- Stopper la réduction des effectifs départementaux avec un redéploiement du niveau national et régional vers le niveau départemental.
- Décentralisation des actes de gestion au niveau départemental (CITP).
- Amélioration de l'attractivité, revalorisation des métiers et augmentation du nombre d'apprentis.

- ⇒ Revalorisation de l'IFSE pour les agents d'accueil (en absence de NBI)
- ⇒ Revalorisation de l'IFSE de la filière sociale
- ⇒ Revalorisation des astreintes / interventions
- ⇒ Revalorisation du budget social (aide parents d'enfants handicapés)

Rejoignez-nous

